



# La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2019  
VOLUME 41, N° 9  
OCTOBRE 2019

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

## LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN FÊTE SES 40 ANS !



Le 3 octobre 2019 marque les 40 ans de vie de la bibliothèque l'Écrin. 2 537 abonnés plus tard, la bibliothèque de Lac-Beauport est toujours là, plus vivante et plus vibrante que jamais. Pour l'occasion, plusieurs activités vous attendent !

### DE LA MAIRIE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE : TOUTE UNE HISTOIRE

La bibliothèque telle que nous la connaissons maintenant n'est pas celle qui a existé dès le début. Au départ, en 1979, la bibliothèque était située sur la mezzanine de la mairie, où douze bénévoles travaillaient. En 1982, la bibliothèque déménage dans l'ancienne école St-Dunstan. Pour cette occasion, le bâtiment est renommé l'Héritage. La bibliothèque reste plusieurs années à cet endroit, organisant des événements de toutes sortes telles que les heures du conte et les Beaux mardis de la bibliothèque. Finalement, c'est en 1994 que la bibliothèque déménage dans le nouveau bâtiment du centre communautaire et devient la bibliothèque l'Écrin. Depuis, trente bénévoles veillent à la plupart des heures d'ouverture afin d'effectuer plus de 3 900 prêts par mois. Puisqu'elle est maintenant constituée de plus de 18 300 biens culturels, vous saurez y trouver ce livre qui n'attendait que vous. Du roman au manga, du documentaire à la bande dessinée en passant par l'album jeunesse, les premières lectures, les romans graphiques et les CD, la collection de la bibliothèque se diversifie au rythme de ses usagers.

### BÉNÉVOLES DE CŒUR

La bibliothèque l'Écrin n'aurait jamais vu le jour sans les précieux bénévoles qui ont donné et qui donnent encore de leur temps. Saviez-vous que certains d'entre eux sont là depuis plus de 30 ans ? Nous tenons à les remercier profondément pour leur implication au sein de la communauté. La bibliothèque l'Écrin est une histoire de cœur entre elle et ses nombreux bénévoles.

### 40 ANS... ÇA SE FÊTE !

Bien sûr, afin de souligner ce mois d'anniversaire, la bibliothèque l'Écrin vous a concocté une foule d'activités.

Premièrement, du 7 au 14 octobre, ce sera semaine d'amnistie ! Ainsi, ceux qui auraient eu un moment d'égarement et qui rapporteront des documents cette semaine-là seront exemptés de leurs frais de retard.

Ensuite, tout au long du mois d'octobre, une activité de cadavre exquis (jeu qui consiste à faire composer une histoire par plusieurs personnes sans qu'aucune d'elles ne puisse tenir compte des collaborations précédentes) aura lieu à la bibliothèque. Venez y mettre votre grain de sel afin de composer une histoire touchante, loufoque ou complètement insensée. L'histoire sera affichée dans son entièreté à la bibliothèque et sur le site Internet lorsque le mois sera terminé, et tous pourront la lire. Venez sortir votre plus belle écriture et votre imagination afin de participer à cette activité appropriée pour tous les âges !



Finalement, le **samedi 26 octobre**, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques, une journée porte ouverte aura lieu de **9 h à 21 h** à la bibliothèque l'Écrin.

- 10 h : heure du conte **spécial Halloween**, avec bricolage. Venez déguisés! Une surprise sera remise aux enfants. Activité gratuite, inscription obligatoire.
- 14 h : animation sur les **mangas** par Sonia Géant. Pour les jeunes de 7 à 15 ans et leurs parents. Dégustation de produits japonais pour les participants. Activité gratuite, inscription obligatoire.
- 19 h : présentation du documentaire *Tes déchets, ma richesse*. Durée de 52 minutes, documentaire réalisé par Karina Marceau, qui porte sur l'économie circulaire. Aucune réservation requise. Popcorn sur place.



Pour réserver votre place pour l'heure du conte et l'animation sur les mangas, appelez au 418 849-7141, poste 282, écrivez au [cmailloux@lacbeauport.net](mailto:cmailloux@lacbeauport.net) ou donnez votre nom au comptoir de la bibliothèque.

En espérant vous voir nombreux pour célébrer avec nous les 40 ans d'une bibliothèque pleine de culture et de divertissements pour tous !

**La bibliothèque, bien plus que tu penses...**

**L'ÉCRIN**  
40 ans au service de la culture

**40 ans**  
Ça se fête!

**La bibliothèque, bien plus que tu penses...**

Détails sur le site Internet de la bibliothèque

### à surveiller :

AVIS PUBLICS	PAGES 2 À 4
HALLOWEEN	PAGE 5
SOYONS VERTS	PAGE 6



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) dans le secteur du lac Bastien** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) dans le secteur du lac Bastien** » tiendra une assemblée publique de consultation le **4 novembre 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire, dont le principal objectif est :
  - d'ajuster les limites de l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) afin que celles-ci correspondent à l'occupation récréative du secteur du lac Bastien.
3. Au cours de cette assemblée seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le secteur concerné par cette modification est celui de la propriété du lac Bastien, plus particulièrement les lots 1 496 248, 1 496 253 et 1 496 254.

### Résumé du projet de règlement

La modification consiste à agrandir l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle (RU) voisine, afin d'inclure tous les chalets de l'ancienne pourvoirie.



**Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.**

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

Richard Labrecque  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'autoriser les résidences d'appoint sur les grandes propriétés** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'autoriser les résidences d'appoint sur les grandes propriétés** » tiendra une assemblée publique de consultation le **4 novembre 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire.  
L'objet du règlement est de permettre, en plus de la construction principale, la construction d'une résidence d'appoint lorsque la propriété dispose d'une superficie supérieure à 15 000 m<sup>2</sup>.
3. La zone concernée par cette modification est :  
Les dispositions de ce règlement ne s'appliqueront qu'aux propriétaires des zones résidentielles (HU) disposant d'un terrain ayant une superficie supérieure à 15 000 m<sup>2</sup>.
4. Au cours de cette assemblée seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

Richard Labrecque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## Calendrier des collectes

### Octobre 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC
- Résidus verts

### Novembre 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

GREFFE DE  
**PIERRE CLAVET**  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

418 849-2657 • LAC-BEAUPORT

**Me Hélène Bergeron**  
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes  
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2  
tél: (418) 849-3182  
fax: (418) 849-8765  
notaire@helenebergeron.com

Lac-Beauport  
Clinique Dentaire  
**Posan Valois**  
Dre CHANTAL POSAN  
chirurgien-dentiste

1, chemin du Godendard, G3B 1P4,  
voisin du Centre de ski Le Relais

418 **849-7101**  
www.posanvalois.com



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les limites de la zone forestière F-404.2** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

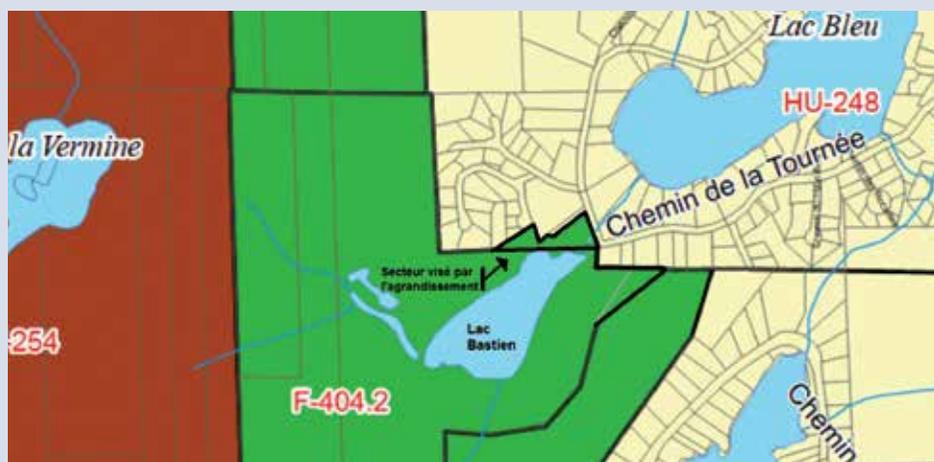
1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les limites de la zone forestière F-404.2** » tiendra une assemblée publique de consultation le **4 novembre 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont l'objectif est :
  - de modifier les limites de la zone F-404.2 afin que celles-ci correspondent à l'occupation récréative du secteur du lac Bastien.

Par cet ajustement des limites, les lots 1 496 248, 1 496 254 et 1 496 222 feront ainsi partie de la zone forestière F-404.2.

Il s'agit d'un règlement de concordance en lien avec une modification des affectations du plan d'urbanisme dans le même secteur.

3. Les zones concernées par cette modification sont :

La modification proposée fera en sorte qu'une partie de la zone résidentielle HU-248 (lac Bleu) sera intégrée à la zone F-404.2. Cette portion de la zone HU-248 n'est pas occupée par des résidences.



4. Au cours de cette assemblée seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

Richard Labrecque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'autoriser les chalets locatifs dans la zone F-404.2** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'autoriser les chalets locatifs dans la zone F-404.2** » tiendra une assemblée publique de consultation le **4 novembre 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif de proposer des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces modifications visent notamment à :
  - autoriser les chalets locatifs (classe d'usage C-7) dans la zone F-404.2 (secteur du lac Bastien).

Seuls les quatre (4) chalets de l'ancienne pourvoirie du Daim pourront être offerts en location à une clientèle touristique.
3. La zone concernée par cette modification est :
 

Les dispositions de ce règlement ne s'appliqueront qu'au propriétaire du terrain correspondant à l'ancienne pourvoirie du Daim (zone F-404.2).
4. Au cours de cette assemblée seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

Richard Labrecque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## SONDAGE D'INTÉRÊTS

Vous avez des idées ? L'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est prête à vous écouter !

Que ce soit pour suggérer un groupe musical pour l'été à venir, ou encore pour une nouvelle activité sportive ou culturelle que vous aimeriez voir apparaître dans la programmation offerte, on veut vous entendre ! Nous vous invitons donc à compléter notre sondage d'intérêts que vous retrouverez sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Actualités ». Vous avez jusqu'au 18 octobre pour nous faire part de vos commentaires et suggestions.



Au plaisir de vous lire !

**FUTURA**  
MANUFACTURIER DE PORTES & FENÊTRES  
www.portesetfenetresfutura.ca

NOUS AVONS EFFECTUÉ PLUS DE 35,000 INSTALLATIONS DE PORTES ET FENÊTRES DANS DES RÉSIDENCES ET DES IMMEUBLES À REVENUS

**PERSONNE NE BAT NOS PRIX !**

Québec	Québec	Laval	Laval	Greenfield Park
1451, Frank-Carrel 723, boul. Pierre-Bertrand	356, boul. des Laurentides	1521, Autoroute 440 ouest	3261, boul. Taschereau	
418 681-7272	418 681-1972	450 669-0204	450 934-5515	450 443-2771

**GOULDS**  
WATER TECHNOLOGY  
a xylem brand

**Service Régent.com**  
POMPES & PUIITS  
418 849-5614

Benoît Bureau, propriétaire  
C 418 571-8893

111, chemin Rourke,  
Stoneham-et-Tewkesbury  
(Québec) G3C 0W2

info@serviceregent.com  
F 418 848-1796

Licence RBQ : 2545-5577-56

Licence RBQ : 5723-3355-01

**Plomberie Gagnon**  
2016 INC.

Résidentiel - Commercial - Institutionnel - Industriel  
plomberiegagnon.ca

**418-802-0898**

CMMTQ



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION



SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de changer les usages de l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de changer les usages de l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon** » tiendra une assemblée publique de consultation le **22 octobre 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire, dont le principal objectif est :
  - d'ajouter l'usage résidentiel comme usage complémentaire à l'activité récréative pour l'aire d'affectation du golf du Mont-Tourbillon.
3. Au cours de cette assemblée seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le secteur concerné par cette modification :

Les modifications mentionnées dans le projet de règlement ne concernent que l'aire d'affectation récréative correspondant au site du golf du Mont-Tourbillon.

### Résumé du projet de règlement

Cette modification du plan d'urbanisme est en lien avec le projet d'habitation multifamiliale qui doit aussi faire l'objet d'une modification au règlement de zonage par les règles de concordance.

Selon le plan d'urbanisme, le golf du Mont-Tourbillon est situé dans une aire d'affectation

récréative. Pour cette aire d'affectation, l'usage d'habitation n'est pas considéré compatible actuellement.

Pour que la Municipalité puisse autoriser, dans le règlement de zonage, le projet d'habitation sur le site du golf du Mont-Tourbillon, il faut aussi modifier le plan d'urbanisme. Deux modifications sont nécessaires à ce chapitre :

- 1- Les objectifs en lien avec la construction résidentielle (art. 40)

Indiquer qu'il est dorénavant possible, selon certains critères et conditions spécifiés dans le schéma d'aménagement, de développer des projets résidentiels à l'extérieur du périmètre d'urbanisation afin d'améliorer la rentabilité de certains usages récréatifs, comme le golf.

- 2- L'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon (art. 65)

Les modifications pour l'affectation récréative du Mont-Tourbillon sont les suivantes :

- Permettre l'usage résidentiel de haute densité (maximum 35 logements à l'hectare) ;
- Permettre les usages commerciaux complémentaires aux activités du golf (restaurant, boutique, soins de santé, etc.) ;
- Indiquer que le règlement de zonage sera modifié par le biais du principe de la concordance.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**



Richard Labrecque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION



SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de changer les usages et les normes d'implantation des bâtiments pour la zone récréative RI-311 (golf du Mont Tourbillon)** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de changer les usages et les normes d'implantation des bâtiments pour la zone récréative RI-311 (golf du Mont-Tourbillon)** » tiendra une assemblée publique de consultation le **22 octobre 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire, dont le principal objectif est d'ajouter l'usage Habitation H-4 (résidence multifamiliale) à titre d'usage compatible aux usages récréatifs de la zone RI-311 (golf du Mont-Tourbillon).

Le projet de règlement indique aussi :

- la densité maximale du projet résidentiel (90 logements) ;

- les usages qui seront complémentaires aux activités du golf (restaurant, boutique, soins de santé, etc.) ;
- les dimensions et les normes d'implantation des bâtiments.

3. La zone concernée par cette modification :

Les modifications mentionnées dans le projet de règlement ne concernent que la zone récréative RI-311 correspondant au site du golf du Mont-Tourbillon.

4. Au cours de cette assemblée seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

**Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.**

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**



Richard Labrecque  
Directeur général et secrétaire-trésorier



# FESTIVITÉS DE L'HALLOWEEN AU PARC « HANTÉ » DU BRÛLÉ !



Dans le cadre de la fête de l'Halloween, la population de Lac-Beauport est invitée à venir découvrir les sentiers illuminés et animés du parc du Brûlé. À ce qu'il paraît, le parc serait hanté... Au programme de cette belle fête familiale costumée : confiseries offertes par le IGA Famille Rousseau, feu de joie, zone pirate, animation et bien d'autres surprises !!!

## DE RETOUR CETTE ANNÉE !

En collaboration avec le Centre de plein air Le Saisonnier, un des sentiers deviendra un **parcours hanté** extérieur ! Vous pourrez ainsi parcourir le boisé en participant à l'histoire d'horreur qui l'habite !



**CHOCOLATS FAVORIS**



La célèbre confiserie *Chocolats Favoris* sera également de retour pour le plaisir de nos papilles ! De plus, **nous vous invitons à décorer votre citrouille et à l'apporter lors de l'activité.** Vous n'avez qu'à la déposer à l'entrée du parc du Brûlé avec votre nom et vos coordonnées. Un tirage au sort aura lieu parmi tous les participants.

Cet événement familial aura lieu au parc du Brûlé (79, chemin du Brûlé, face au Saisonnier) le **jeudi 31 octobre de 18 h à 20 h. Toutes les activités sont gratuites.**

Beau temps mauvais temps, la fête aura lieu à l'extérieur. Prévoyez d'apporter votre parapluie si nécessaire.

Pour ceux qui désireraient être bénévoles afin d'incarner un personnage dans le parcours hanté, veuillez communiquer avec Madame Isabelle Provencher, coordonnatrice de l'événement, au 418 849-7141, poste 249.

# LE 12 OCTOBRE 2019 À LAC-BEAUPORT ÇA MARCHE DOC À LAC-BEAUPORT !

L'équipe de **Ça marche Doc** sera présente le samedi 12 octobre prochain à Lac-Beauport afin de faire découvrir aux marcheurs une partie du chemin du Tour-du-Lac Nord dans le secteur de l'école Montagnac du Lac, qui a fait l'objet d'une réfection complète l'an dernier.

Le trajet mis en valeur fait la promotion des déplacements actifs et sécuritaires. D'une durée d'environ 30 minutes, le parcours fait une boucle de 3 kilomètres. Le départ de la marche est prévu pour 10 h le matin.

Pour l'occasion, le directeur de la santé publique, le Dr François Desbiens, s'adressera aux marcheurs en début et en fin de parcours.

La population de Lac-Beauport est invitée à participer à l'événement en se joignant à la marche. L'accueil se fera au Chalet des loisirs situé au 8, chemin de l'École, à partir de 9 h 30. Sur place : café, eau et prix de présence.

Bienvenue à tous !



# Bains libres

DU 21 SEPTEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2019

Jour	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures	15 h à 15 h 55 (F) 16 h à 16 h 55 (A)	14 h à 14 h 55 (A+) 19 h à 20 h (T)	12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	8 h à 8 h 55 (T) 14 h à 14 h 55 (A+) 17 h à 17 h 55 (F)	12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	19 h 15 à 20 h 30 (T)	15 h à 15 h 55 (A) 16 h à 16 h 55 (F)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis. T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adultes (que des corridors de nage pour tous les niveaux) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur) A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) E = Entraînement (adultes désirant un entraînement plus intense)

**Action de grâce (12 au 14 octobre) : Les bains ajoutés seront publiés dans La Chronique et sur le site Web de la municipalité**  
Samedi, dimanche et lundi : bain libre de 10 h à 12 h (F) - bain libre de 12 h à 13 h 30 (A)



## IMPORTANT

Les enfants âgés de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

## TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : **GRATUIT**  
(preuve de résidence **obligatoire** à présenter au sauveteur sur place)

Non-résident : carte accès piscine obligatoire  
6 \$ la séance ou 50 \$ pour 10 accès

Se procurer ses accès au Service des loisirs au 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h. Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.



**SOYONS VERTS!**

**QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Quelle affirmation est fautive en ce qui concerne la collecte des encombrants ?**

- a. Le volume maximal de matières par propriété est de 3 mètres cubes.
- b. Les pneus sont acceptés.
- c. Les branches d'arbre sont acceptées.
- d. Une tondeuse sans le moteur est acceptée.



La réponse se trouve à la fin de la section « Soyons verts ».

**COLLECTE DES FEUILLES MORTES**

Nous vous rappelons que la collecte des feuilles mortes se poursuit jusqu'au 12 novembre en même temps que la collecte du bac brun. Les feuilles devront être mises dans le bac ou dans des sacs en papier qui seront ensuite placés à côté du bac brun.



**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

La deuxième collecte des encombrants aura lieu le **mardi 15 octobre 2019**. Les matières devront être mises en bordure de chemin le 14 octobre. La collecte se fera sur plusieurs jours, mais le camion ne passera qu'une seule fois dans chaque chemin. Voici quelques précisions supplémentaires :

- Le **volume maximal de matières par propriété est de 3 mètres cubes**.
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition sont acceptés, mais le volume total de ceux-ci ne doit pas dépasser 1 mètre cube.
- Le poids d'un encombrant ne doit pas être de plus de 125 kg.
- Les pneus et les pièces d'automobile ne sont pas acceptés.



Veillez consulter la liste des matières acceptées et refusées sur le site Internet de la Municipalité avant de placer vos matières sur le bord du chemin ([www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)) ou communiquez avec la conseillère en environnement au 418 849-7141, poste 246.

**COLLECTE DES RDD ET TIC**

La prochaine collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu le **dimanche 20 octobre 2019** dans le

stationnement du centre communautaire de Lac-Beauport entre 9 h 30 et 16 h. **Veillez prendre note que les liquides et matières non identifiés ne sont pas acceptés.** Il est maintenant obligatoire d'inscrire le nom du produit sur les emballages de résidus domestiques dangereux. Une preuve de résidence sera exigée pour chacun des utilisateurs du service de collecte de RDD.

Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par le programme *Recycler mes électroniques* géré par l'ARPE-Québec.



Pour la liste complète des matières acceptées, veuillez consulter le site Internet de la Municipalité ([www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)) ou communiquez avec la conseillère en environnement au 418 849-7141, poste 246.

**SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : FIN DE LA SAISON RÉGULIÈRE**

La période régulière de vidange des installations septiques se termine le 31 octobre prochain. **À compter du 1<sup>er</sup> novembre, un supplément pour vidange hors saison de 70 \$ s'appliquera.** Pour prendre rendez-vous avant la période hors saison, veuillez contacter M. Dimitri Papadeas au 418 849-7141, poste 248, **avant le 18 octobre.**

**ANALYSE GRATUITE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES PUIXS RÉSIDENTIELS**

La Municipalité de Lac-Beauport offre à ses citoyens la possibilité de faire analyser gratuitement la qualité de l'eau potable provenant de leurs puits résidentiels. Le service gratuit comprend la prise de l'échantillon, l'analyse bactériologique (E. coli, entérocoques, colonies atypiques et coliformes totaux) par un laboratoire accrédité ainsi que la transmission des résultats conformément aux recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Cette gratuité se limite à deux (2) analyses bactériologiques par année, par propriété.



**RÉPONSE À LA QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La réponse est B : les pneus ne sont pas acceptés à la collecte des encombrants, tout comme les pièces automobiles. Les pneus peuvent être collectés par votre garagiste lors de votre changement de pneus. Ils peuvent également être apportés à l'écocentre de Stoneham. À noter que des frais de disposition s'appliquent.

Les branches d'arbre sont acceptées si elles mesurent moins de 1 m de long (3 pieds) et qu'elles sont attachées en paquets de 60 cm (2 pieds) de diamètre. Un maximum de 3 paquets par collecte est accepté.

**UN BEL AUTOMNE À LA MAISON DES JEUNES LE CABANON**

La Maison des jeunes Le Cabanon de Lac-Beauport vous invite à venir vous amuser avec nous pendant tout l'automne. Les heures d'ouverture sont de 17 h à 21 h, du mardi au vendredi.

Les jeudis soir seront hautement animés grâce à la location du gymnase de l'école primaire Montagnac, d'une durée de deux heures, une semaine sur deux. L'autre semaine sera réservée à un souper communautaire qui favorisera l'autonomie chez les jeunes.

Les vendredis, nous proposerons des soirées ludiques afin de bien terminer la semaine.

Nous revenons aussi cet automne avec les Inter-MDJ, qui consistent à visiter ou à recevoir une fois par mois des personnes provenant d'autres maisons des jeunes des alentours. De plus, le dernier vendredi du mois sera réservé à une sortie spéciale.

Nous avons hâte de vous voir !

**Programmation Automne 2019**



**Mardi**  
Activité MDJ

17h à 21h

**Mercredi**  
Activité MDJ

17h à 21h

**Jeudi**  
Soirée sportive et  
souper communautaire  
(en alternance)

17h à 21h

**Vendredi**  
Activité MDJ +  
une sortie spéciale le  
dernier vendredi du mois

17h à 21h

\* Nous publions l'horaire de la Maison des jeunes chaque semaine sur notre profil Facebook Anim MDJ Le Cabanon



## LES HABITATIONS ST-DUNSTAN LA RELÈVE AU SEIN DE LA CORPORATION

Les Habitations St-Dunstan souhaite recruter de nouveaux membres au sein de sa corporation.

### QUALITÉS REQUISES :

- Être résident de Lac-Beauport ;
- Être intéressé à travailler bénévolement à la qualité de vie des résidents et à leur bonheur de vivre ;
- Adhérer à la mission et aux valeurs des Habitations St-Dunstan ;
- Être disponible pour siéger aux assemblées de la Corporation à deux reprises au cours de l'année et pour participer à certaines activités socioculturelles.

Soumettez votre candidature au secrétaire du Conseil d'administration des Habitations St-Dunstan, Monsieur Lucien Roy, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 9 décembre 2019, en fournissant vos coordonnées et un court texte expliquant vos motivations par courriel au [lacb@ccapcable.com](mailto:lacb@ccapcable.com).

Vous devez être accepté par l'Assemblée générale spéciale de la Corporation des Habitations St-Dunstan qui aura lieu le 9 octobre 2019, ou par l'Assemblée générale annuelle du 11 décembre 2019.

Pour obtenir le texte sur la mission et les valeurs des Habitations St-Dunstan ou pour plus d'information, contactez Monsieur Roy au 418 849-6938.

### Nous attendons votre candidature !

Notez que le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



## CULTURE

# PARTICIPEZ AU FORUM CULTUREL

C'est le 30 octobre prochain au Manoir du Lac-Delage qu'aura lieu la 3<sup>e</sup> édition du forum culturel *Vivre la culture en Jacques-Cartier*.

L'événement, qui s'adresse aux artistes, aux membres d'une organisation à vocation culturelle ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à la culture ou qui œuvrent dans le secteur de la culture, du tourisme, des affaires ou du monde municipal, se veut l'occasion idéale pour s'outiller, réseauter et partager.



Au programme : une conférence de Frédéric Gonzalo sur le marketing numérique pour les arts et les événements, un atelier participatif et une consultation publique sur la future politique culturelle de la MRC de La Jacques-Cartier, des partages de projets inspirants, une présentation des outils et des services du Conseil de la culture de Québec et une démonstration d'art en direct de la jeune artiste peintre Mégane Fortin.

Inscrivez-vous dès maintenant au [mrc.jacques-cartier.com/forum-culturel](http://mrc.jacques-cartier.com/forum-culturel) pour seulement 35 \$, incluant le repas du midi et les pauses-café.

C'est un rendez-vous !

## SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDE) DE LA JACQUES-CARTIER PARTENAIRE NATUREL DE VOTRE PROJET D'AFFAIRES

La Société de développement économique (SDE) de La Jacques-Cartier accompagne et soutient les entrepreneurs potentiels ou déjà en activité. Zoom sur cet organisme qui se définit comme le partenaire naturel de votre projet d'affaires.

### DES SERVICES-CONSEILS...

L'équipe de la SDE de La Jacques-Cartier accompagne les promoteurs, notamment en mettant à profit leurs conseils et leur expertise. En plus de veiller à favoriser le maillage avec des personnes plus expérimentées, elle oriente les promoteurs vers les bonnes personnes-ressources. Elle peut également les aider, entre autres, avec leur plan d'affaires ou leur étude de marché, en plus de les soutenir dans leur recherche de clients ou de ressources financières.

### ... AUX SERVICES FINANCIERS

La SDE de La Jacques-Cartier peut non seulement aider les entrepreneurs à y voir plus clair dans leur projet d'affaires, mais elle peut aussi y contribuer financièrement par ses différents programmes. Consultez-les au [sde.jacques-cartier.com](http://sde.jacques-cartier.com).

### TOURISME JACQUES-CARTIER, UN ALLIÉ

Tourisme Jacques-Cartier, l'entité de promotion touristique, compte déjà plus d'une soixantaine de membres.



Être membre de Tourisme Jacques-Cartier permet de profiter de campagnes promotionnelles d'envergure, en plus de bénéficier d'un *membership* conjoint avec l'Office de tourisme de Québec.

### LA SDE DE LA JACQUES-CARTIER, INITIATRICE DE PROJETS

La mission de la SDE est de promouvoir, de soutenir, d'initier et de contribuer, au nom de la MRC et de ses partenaires, au développement économique et social et à la création d'emplois sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier.

La SDE initie ainsi des projets qui sont susceptibles d'avoir un impact économique sur l'ensemble de la MRC, tels que la valorisation de la biomasse forestière, les essais de cultures énergétiques afin de mettre en valeur les

terres en friche de la MRC, ou encore le support au plan d'action *Québec destination vélo de montagne*.

La MRC de La Jacques-Cartier est un territoire dynamique en pleine effervescence. Par sa proximité avec la ville de Québec, la région représente une destination de choix pour les investisseurs et les promoteurs. Les promoteurs, les entrepreneurs et les citoyens qui désirent se lancer en affaires sont invités à visiter le [www.sde.jacques-cartier.com](http://www.sde.jacques-cartier.com) ou à contacter la SDE de La Jacques-Cartier au 418 844-2160.

**Laissez-vous conduire!**

[tcjacquescartier.com](http://tcjacquescartier.com)

**TCJC**  
La Jacques-Cartier  
TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER



## conseil municipal

<p><b>Michel Beaulieu</b> Maire Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier</p>		<p>MRC de La Jacques-Cartier Sécurité civile Sécurité publique Ressources humaines <a href="mailto:mbeaulieu@lacbeauport.net">mbeaulieu@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Hélène Bergeron</b> Conseillère - District 1</p>		<p>Greffe et affaires juridiques Urbanisme, permis et inspections Protection contre l'incendie <a href="mailto:hbergeron@lacbeauport.net">hbergeron@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Alice Dignard</b> Conseillère - District 2</p>		<p>Pacte d'amitié Les Habitations St-Dunstan <a href="mailto:adignard@lacbeauport.net">adignard@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Guy Gilbert</b> Maire suppléant Conseiller - District 3</p>		<p>Développement économique et touristique Infrastructures de loisirs Ressources humaines <a href="mailto:ggilbert@lacbeauport.net">ggilbert@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Lucie LaRoche</b> Conseillère - District 4</p>		<p>Sports, loisirs, événements, culture et vie communautaire Société des Sentiers du Moulin et Le Lasallien <a href="mailto:lvaroche@lacbeauport.net">lvaroche@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Katy Duclos</b> Conseillère - District 5</p>		<p>Environnement et développement durable Communications Histoire et patrimoine Transport collectif <a href="mailto:kduclos@lacbeauport.net">kduclos@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Lorne Trudel</b> Conseiller - District 6</p>		<p>Travaux publics et infrastructures Sécurité routière Les Habitations St-Dunstan <a href="mailto:lornetrudel@lacbeauport.net">lornetrudel@lacbeauport.net</a></p>

## séance du conseil

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu les lundis 7 octobre et 4 novembre 2019 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire situé au 46, chemin du Village.

## heures d'ouverture mairie

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h.

La mairie sera fermée le lundi 14 octobre pour le congé de l'Action de grâce.

## mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1  
Tél. : 418 849-7141 • [info@lacbeauport.net](mailto:info@lacbeauport.net) • [www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)  
Collecte des matières résiduelles ..... poste 246  
Demande d'accès à l'information ..... poste 238  
Fosses septiques ..... poste 248  
Permis et inspections ..... poste 222  
Taxation/évaluation ..... poste 226  
Travaux publics ..... poste 243

## loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141  
Bibliothèque ..... poste 282  
Inscriptions aux activités ..... poste 244

## Club nautique

219, chemin du Tour-du-Lac  
Tél.: 418 849-6693

## piscine municipale

78, chemin du Brûlé  
Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



## Police MRC de La Jacques-Cartier, Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac  
Tél. : 310-4141

## urgence

Urgence ..... 9-1-1  
Urgence aqueduc/égout ..... 418 849-5050  
Centre antipoison du Québec ..... 1 800 463-5060  
Hydro-Québec Pannes et urgences ..... 1 800 790-2424  
SOPFEU (Incendies de forêt) ..... 1 800 463-3389  
**RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME**  
• Aérien ..... 1 800 267-7270  
• Maritime ..... 1 800 464-4393

## bibliothèque

Horaires réguliers de la bibliothèque (à partir du 3 septembre)

Lundi : ..... 19 h à 20 h 30	Vendredi : ..... Fermée
Mardi : ..... 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : ..... 10 h à 16 h
Mercredi : ..... 19 h à 20 h 30	Dimanche : ..... 13 h à 16 h
Jeudi : ..... 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! <a href="mailto:bibliothequecrin@lacbeauport.net">bibliothequecrin@lacbeauport.net</a>

La bibliothèque sera fermée le lundi 14 octobre pour le congé de l'Action de grâce.



Suivez-nous sur Facebook

[info@lacbeauport.net](mailto:info@lacbeauport.net)  
[www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)

### PARUTION DE NOVEMBRE :

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2019

### DATE DE TOMBÉE :

16 OCTOBRE 2019

### PARUTION DE DÉCEMBRE :

6 DÉCEMBRE 2019

### DATE DE TOMBÉE :

20 NOVEMBRE 2019